

# Pièces constitutives du dossier d'AVP

## 1 – Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

- Présentation du contexte/environnement
- Présentation des constructions existantes sur la parcelle
- Identification de la végétation et des éléments paysagers existants (nombre d'arbres présents, photos, état sanitaire...)

## 2- Présentation du projet

### **A. Aménagement du terrain :**

- Détail du programme par destination
- Justification de la prise en compte des règles d'objectifs du PLUi-H et de la Charte Métropolitaine pour la Qualité Urbaine
- Phasage prévisionnel de l'opération

### **B. Implantation, organisation, composition et volumes des constructions nouvelles :**

- Coupes pertinentes (intégrant notamment l'environnement et le voisinage)
- Description de l'opération de logements et typologies :
  - ▶ Descriptif intérieur des logements et de leur confort (logements libres comme sociaux), orientation des logements
  - ▶ Nombre de logements dont la part de logements sociaux (35 % logements sociaux et 10 % accession)
  - ▶ Typologie des logements sur la partie de programme en accession privée et sur la partie de logements sociaux le cas échéant (remplir Annexe 1 - fiche programmatique),
  - ▶ Surface des logements par typologie
- Intégration dans l'environnement dont perspective d'insertion urbaine dans le quartier
- Plans d'aménagement au 500e / 1 000e...

### **C. Traitement des espaces libres et plantations (notice paysagère), espaces communs, usages, clôtures**

### **D. Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions, et aux aires de stationnement et présentation des ordures ménagères (OM) :**

- Principes d'accès
- Gestion des OM (aire de présentation)
- Nombre de places de stationnements dont PMR et visiteurs
- Plans succincts des stationnements (y compris si enterrés, rampes, éclairage, circulation...)
- Identification des servitudes existantes.

### **E. Notice développement durable :**

Les informations attendues sont les suivantes (elles pourront être actualisées en fonction des échanges entre la Ville et le constructeur ou propriétaire) :

- Dossier descriptif sur la prise en compte du développement durable dans le projet (matériaux utilisés, équipements, gestion de l'eau et des déchets...).
- Mode de chauffage...